

ACTiF



**Commission allemande
pour l'UNESCO**



23-26 Juin 2013 Yasmine Hammamet- Tunisie

RAPPORT DES RECOMMANDATIONS

www.fact-tunisie.com

<https://www.facebook.com/FactForumDesAssociationsCulturellesTunisiennes>

Introduction

FACT est un projet initié par l'association ACTIF (Association Culturelle Tunisienne pour l'Insertion et la Formation) en coopération avec la Commission allemande pour l'UNESCO dans le cadre du partenariat pour la transformation germano-tunisienne.

FACT 2013 (Forum des Associations Culturelles Tunisiennes) est la première édition du forum qui a eu lieu du 23 au 26 juin 2013 à l'Hotel Atrium, Yasmine Hammamet en Tunisie.

La rencontre a rassemblé les plus importantes associations et personnalités culturelles en Tunisie afin de définir les régulations nécessaires en matière de politiques culturelles.

FACT 2013 a été aussi un rendez-vous essentiel afin de mettre en place les recommandations et les revendications spécifiques dans différents domaines artistiques en Tunisie.

Le forum espère être une rencontre annuelle entre les gens de cultures, les artistes et les décideurs en Tunisie et des invités internationaux afin de mettre en place une politique culturelle commune issue de la vision de la société civile mais aussi développer des échanges culturels et artistiques dans différents sujets.

Stratégie de la préparation

Concept :

- Identification et développement du concept général
- Mise en place du comité scientifique.
- Recherche et développement des thématiques

Organisation :

- Conception du calendrier des opérations logistique et organisationnelle
- Repérage directe des Associations régionales
- Identification des besoins matériels et immatériels
- Mise en Place de l'équipe d'organisation
- Mise en place du comité de Pilotage

Condition de participation

Afin de participer au FACT les associations, fédérations, personnalités culturelles ou artistiques doivent adhérer à un minimum de principes et de valeurs qui permettront une mise en commun des idées et des projections à venir.

Tout participant devra adhérer aux principes et valeurs suivants :

Adhésion aux principes de la déclaration Universelle des droits de l'Homme et son intégration totale dans la constitution Tunisienne.

- Adhésion aux principes de la déclaration sur la diversité culturelle de l'UNESCO 2005
- Adhésion aux principes de la convention Internationale des droits de l'enfant
- Adhésion aux principes du code du statut personnel de la femme en TUNISIE
- Avoir eu au moins une activité culturelle professionnelle ou associative en 2011/2012.

Dans sa conception, FACT met aussi l'accent sur la participation régionale en impliquant les associations et personnalités régionales qui se sont distinguées par leurs participations culturelles actives ou qui représentent un vrai potentiel à venir.

Le comité scientifique

Concept :

Le choix des membres du comité scientifique s'est basé sur :

- Equilibre entre académiciens et artistes indépendants
- Choix d'académiciens actif dans le secteur culturel
- Choix d'artistes reconnu pour la pertinence de leur analyse et leur expérience et connaissance du domaine artistique en Tunisie.

Le comité scientifique a effectué plusieurs réunions de préparation avant d'entamer son travail effectif de mise en place des thématiques des ateliers.

Notre recherche qui s'est basée sur les points suivants :

- Résultats de CONNEXIONS Hammamet 2012
- Expérience précédentes de recherche sur la politique culturelle en Tunisie
- Résultats des expériences internationales (Arterial network, politique culturelle en Algérie)
- Notre connaissance individuelle du terrain culturel en Tunisie
- La consultation de différents experts dans les domaines culturels
- La documentation dans les centres spécialisés
- La recherche sur le web.

A ce stade, nous avons pu mettre en place et développer à travers nos réunions avec le comité scientifique les points suivants :

- Développer le concept général et les objectifs de FACT
- Développer les thématiques de la politique culturelle à discuter dans les ateliers
- Définir la méthodologie de travail des ateliers

Les Membres du comité scientifique

Président d'honneur du FACT :	Pr Youssef Seddik.	Ecrivain- Universitaire
Commission Allemande pour l'UNESCO :	Christine M. Merkel	Directrice, Division Culture, Memoire du Monde
	Anna Steinkamp	Spécialiste de programme
Coordinateur General :	Elyes Baccar	Directeur exécutif du FACT
Membres Du Comité Scientifique :		
	Chokri Mabkhout.	Universitaire
	Mounir Baaziz.	Cinéaste
	Hamideddine Bouali.	Photographe
	Mohamed Moumen.	Universitaire
	Souad Ben Slimane	Journaliste- Comédienne
	Houcine Tlili-	Universitaire
	Sami Ben Said -	Musicologue
	Abdelhamid Sakli-	Educateur
	Anouar Trabelsi	Chercheur en Communication
	Sonia Chamkhi	Écrivaine- Cinéaste
	Nacer Sardi	Critique cinématographique

Le comité scientifique a eu comme conseillers: Yosra Frawes (Juriste), Rym Hamrouni (comédienne), Hatem boukesra (Journaliste), Malek Sebai (chorégraphe), Ammar Kassab (spécialiste en politique culturelle), Ouafa Balgacem (spécialiste en financement culturel), Salah Hamouda (metteur en scène).

Destinations des resultats

Les résultats du forum seront remis à différents institutions et organismes :

- Ministère de la Culture
- Assemblée Nationale
- Présidence de la République
- UNESCO
- Tous les participants
- Publication Online sur le portail du FACT

Rapport quantitatif de la présence des participants

- Le Forum des Associations Culturelles Tunisiennes (FACT2013) a été organisé par l'association ACTIF et La Commission Allemande pour l'UNESCO, à Hammamet, du 20 au 23 Juin 2013.
- L'équipe d'organisation a lancé des nombreuses invitations aux différentes associations culturelles tunisiennes, ainsi qu'à des intervenants individuels dans le secteur culturel tunisien, pour participer au FACT.
- Le FACT a invité, aussi, trois (03) intervenants étrangers (Turquie, Espagne et Maroc). Il s'est basé sur une équipe germano-tunisienne de 16 personnes pour mettre sur pieds le forum, puis veiller sur son déroulement.
- Le FACT a reçu 129 confirmations de participation d'invités tunisiens et deux (02) confirmations d'invités étrangers (Espagne et Maroc).

Tableau récapitulatif

Ci-dessous, il y a un tableau récapitulatif de la présence effective des participants au FACT2013.

IDENTIFICATION	Nb participants
Artistes indépendants	09
Associations culturelles et Espaces culturels privés	47
Espaces culturels étatiques	04
Syndicats, Ligues et Unions professionnels	17 (11 structures)
Associations et structures de la société civile (représentants ayants un rapport avec la culture)	07
Comité scientifique	10
Invités étrangers	02
Comité d'organisation	16
TOTAL	112

Statistiques

- 17 gouvernorats (La Tunisie en compte 24) étaient représentées au FACT : Sidi Bouzid, Kasserine, Sousse, Nabeul, Béja, Sfax, Le Kef, Gabes, Jendouba, Kebili, Tataouine, Gafsa, Tozeur et les quatre gouvernorats du grand Tunis (Tunis, L'Ariana, Ben Arous et La Manouba). Certains gouvernorats avaient des participants de différentes villes (Redeyef, Deguech, Dar Chaâbane, Tajerouine, ...).
- Deux tunisiens vivants à Paris (France) ont participé au FACT
- Parmi les 112 participants, il y avait 81 hommes et 31 femmes.
- 46 métiers, corps de métiers ou activités étaient présents au FACT ; allant du commerçant, infirmiers ou fonctionnaire à l'universitaire agrégé et au chercheur. Tous ont une activité en rapport avec la culture (artiste, membre d'une association culturelle, académicien,...)

- 07 membres du comité d'organisation ont fait partie des ateliers ou des rencontres, soit en modérateurs, soit en participants actifs (Mmes Christine M. Merkel, Souad Ben Slimane, Rayya Laajimi, Mrs Youssef Seddik, Elyes Baccar, Mondher Kalai et Mohamed Naceur Sardi).
- Plusieurs participants étaient présents à plusieurs titres (per exemple : association, Espace culturel, artiste). On a donné la priorité à leur titre associatif, pour le décompte dans le tableau. (une seule présence a été prise en compte).
- Si nous prenons en compte les invités étrangers et les membres du comité d'organisations ayant eu une activité dans les travaux, le FACT a enregistré **un taux de présence de 79%** des personnes ayant confirmées leurs présence.

Les interventions internationales

- Mme Christine M. Merkel, (Commission Allemande pour l' UNESCO Directrice, Division Culture, Memoire du Monde) a presenté un exposé sous le thème "Expressions des Diversités Culturelles. Actions en Asie – Amerique Latine – Europe". Elle a évoquée les possibilités de Promouvoir la creativité et la diversité des expressions culturelles (Convention 2005) au Bangladesh, Uruguay, Lettonie en rapport avec les eventuelles stratégie mises en place en Tunisie
- Ghita Khaldi du Maroc a présenté l'association RACINES-Maroc, dont l'objectif est d'œuvrer pour la mise en place de politique culturelles en Afrique, pour la protection des droits des artistes et la propriété intellectuelle, pour la promotion de la culture en tant que droit humain et en tant que facteur de développement humain, social et économique ainsi que pour la mise en place d'une industrie créative pérenne. <http://www.racines.ma>
- Serhan Ada, spécialiste en politique culturelle, a fait sa communication en vidéo conférence à travers Skype depuis Istanbul. Il a évoqué l'importance de la politique culturelle dans le contexte de la transition démocratique. Il a aussi exposé la place que joue la culture face à la conjoncture difficile par laquelle passe son pays la Turquie.
- Jordi Balta (Spécialiste en Gouvernance Cultuelle. Espagne) a introduit les principes de la politique culturelle et ses fondements sous l'intitulé: « La gouvernance de la culture: Introduction & quelques idées ». Il a exposé l'approche traditionnelle aux politiques culturelles, la valeur publique de la culture et les aspects les plus importants de la gouvernance culturelle.

Recommandation

- Les recommandations pour chaque thème ou secteur artistique et culturel ont été organisées suivant la méthode suivante:
 - Choix de 03 recommandations Urgentes – Court Terme **(Couleur Rouge)**
 - Choix de 03 recommandations Importante – Moyen Terme **(Couleur Orange)**
 - Choix de 03 recommandations a faire – Long Terme **(Couleur verte)**

RECOMMANDATIONS
SECTEURS ARTISTIQUES SPECIALISES

Liste des Commissions

Ateliers Samedi 21 Juin 2013

N°	Commission
1.	Littérature
2.	Théâtre
3.	Danse
4.	Cinéma
5.	Arts plastiques
6.	Photographie
7.	Musique
8.	Arts alternatifs
9.	Maison de Culture & Espaces Culturels
10.	Education culturelle & artistique
11.	Patrimoine

Art Alternatifs

Recommandations à court terme

- 1- Constitutionnalisation de la liberté de création et d'expression artistique .
- 2- La création d'un statut juridique concernant le secteur d'art alternatif et l'artiste.
- 3- La création d'espaces d'expérimentation pour le secteur de l'art alternatif.

Recommandations à moyen terme

- 1- Renforcer les capacités des jeunes créateurs tunisiens par la formation et l'encadrement au sein des institutions culturelles.
- 2- La création d'une base de données concernant l'art alternatif.
- 3- Intégrer dans l'agenda du ministère de la culture des Rendez-vous ponctuels dédiés à la culture alternative (Festivals , événements , Workshops...).

Recommandations à long terme

- 1- Mettre en place un programme d'échange aussi bien national qu'international dédié à l'art alternatif et assurer son suivi.
- 2- Création d'un centre tunisien de la culture alternative.
- 3- Le droit des artistes opérant dans les arts alternatifs au financement public..

Patrimoine

Recommandations à court terme

Protection des sites des monuments, des savoirs , des savoirs faire et des sites et paysages naturels.

- 1- Sécuriser les sites, les musées et les mesures nationales sauvegardées par les moyens techniques modernes:
 - La protection des collections de l'Etat (détection des faux)
 - Poursuivre tous les malfaiteurs qui ont participé au pillage de notre politique.
- 2- Actualiser le code du patrimoine et de l'urbanisme et veiller à leur cohérence.
- 3- Sauvegarder les architectures historiques et traditionnelles ainsi que celles contemporaines (coloniale,...) , ainsi que toutes les formes de patrimoine immatériel et naturel.

Recommandations à moyen terme

- 1- Recherche et développement :
 - * Consolidation de la recherche, des études et de la documentation.
 - * Mise en place de répertoire.
 - * Conception et réalisation d'une base de données numérique.
 - 2- Développer le tourisme culturel (circuits thématiques , aménagement artistique , logistique, signalétiques) .
 - 3- Encouragement de la participation des associations culturelles dans la sensibilisation aux valeurs du patrimoine national par l'organisation des manifestations culturelles et de sessions de formation au profit des membres de ces associations....
- Mise en réseau d'un potentiel qui englobe tous les intervenants dans toute activité patrimoniale.

Patrimoine (Suite)

Recommandations à Long terme

- 1- Préserver tous les savoirs faire, les savoirs, les artisanats et envisager leur classement au patrimoine mondial et valoriser les actions et prévenir le titre de patrimoine vivant pour les plus méritant d'entre eux..
- 2- Formation et perfectionnement des cursus des agents, des conservateurs du patrimoine ainsi que les guides touristiques. Coordination entre les différentes structures étatiques et les associations culturelles pour le développement de toute initiation patrimoniale.
- 3- Développer les excursions en partenariat avec les différents intervenants étatiques (Ministères de la cultures, de l'éducation, du tourisme et de l'artisanat) .

Espaces Culturels

Recommandations à court terme

1- Etablir une stratégie nationale culturelle avec la participation effective des gens du métier de l'art, la culture et des lettres; et urger à appeler à une conférence nationale pour définir toutes les politiques culturelles en découlant.

2- Edifice juridique:

- Elaborer les statuts juridiques des institutions culturelles publiques et actualiser les statuts des agents y travaillant.

- Réviser les organigrammes des établissements culturels pour consolider l'efficacité de ces établissements dans leur indépendance administrative, financière et morale.

- réviser les subventions d'animation selon les taux d'inflation officiels

3- Les états généraux de la culture:

- Lancer une enquête nationale afin de:

* Dessiner la cartographie et implanter des espaces culturels publics et privés sur tout le territoire avec leurs fiches techniques précises en support numérique.

* Etablir le fichier en ressources humaines de ces espaces avec une étude de leur profil professionnel .

*Lancer une banque de données pour une mise en ligne d'un site Web ouvert, gratuit et accessible au large public pour accéder à la programmation et à l'information de chaque espace.

* Consolider les conventions déjà établies avec les structures nationales telles que M/ d'éducation, justice et en établir des nouvelles en symbiose d'intérêt général pour la culture telles que les M/ de jeunesse et sport Femme et Famille.

* Urger à remettre en état les espaces culturels endommagés et sinistrés surtout suite aux émeutes post 14- janvier

Espaces Culturels (Suite)

Recommandations à moyen terme

- 1- Animation de proximité en création d'espaces informels:
 - Penser une politique d'animation de proximité en investissant des espaces informels au sein des « Quartiers à priorité », comme relais aux espaces culturels publics(MC/ MJ).

- 2- Formation :
 - Réviser les méthodologies pédagogiques et les critères de recrutement des animateurs, des médiateurs culturels ainsi que les régisseurs dans les instituts spécialisés.
 - Réactiver les agendas de la formation continue dans les institutions culturelles.

- 3- Communication:
 - Institutionnaliser la fonction du chargé de communication et de presse pour chaque institution nationale culturelle
 - Réactiver le site web du Ministère de la culture en y incluant la programmation de chaque institution.

Espaces Culturels (Suite)

Recommandations à Long terme

1- Accords Espaces Ministère sous tutelle:

- Etablir un contrat-programme entre le Ministère de la culture et les espaces culturels publics privés.

2- Facilitation de la diffusion des spectacles:

- Exiger des maisons de production artistique la remise sur un CD des fiches techniques complètes afin de faciliter l'information détaillée du dit spectacle pour sa diffusion.

- Exiger du Ministère de la culture de mettre ces CD en link sur son site Web

3- Bonne gouvernance:

- Optimiser les besoins de tous les espaces avec la bonne gestion des achats (cf proposition Etab. Généraux/ cartographie) dans un souci de transparence financière .

- Donner des privilèges particuliers (à l'instar des implantations industrielles etc..) qui investissent pour des Espaces culturels dans les zones dépourvus d'espaces culturels publics

Photographie

Recommandations à Court terme

- 1- organiser une journée d'étude pour parler de l'état de la photographie en Tunisie qui réunit autorités, associations et artistes indépendants pour mettre nos énergies en commun, avoir une base de données et la mise en réseau
- 2- Créer une photothèque nationale.
- 3- Collaborer avec le ministère de l'éducation et celui de l'enseignement supérieur en vue d'instituer une éducation à l'image auprès des apprenants. (à inclure dans les programmes officiels)

Recommandations à Moyen terme

- 1- Sensibiliser et vulgariser la photographie moyennant la formation et le workshop sur toutes les spécialités photographiques et para- photographiques (photographie de plateau/ mise en place d'une position de commissaire d'achat/ réparation d'app. Photos etc..)
- 2- Créer un centre national de la recherche et la promotion de la photographie..
- 3- Préserver l'archive des associations culturelles et mettre en place une structure juridique obligeant de la faire.

Recommandations à Long terme

- 1- Créer l'union nationale de la photographie afin de mettre en place une stratégie de travail commune.
- 2- Etablir des relations avec les acteurs nationaux et internationaux.
- 3- Fonder une académie nationale de la photographie, diplômant en photographie exclusivement.

Cinéma

Recommandations à court terme

- 1- Réforme radicale de l'enseignement supérieur de l'audiovisuel dans le but d'améliorer la qualité de la formation en intégrant un cahier des charges strictes pour les écoles privés.
- 2- Créer un statut juridique du technicien intermittent
- 3- Remise à niveau des maisons de la culture dans l'ensemble des gouvernorats, pour en faire des espaces de projection.
- 4- Réactiver le comité de pilotage à l'origine du CNCI afin de réviser les lois et les conventions régissant le secteur et de l'audiovisuel.

Recommandations à moyen terme

- 1- La conservation, la réhabilitation et la rénovation des salles de cinéma sur l'ensemble du territoire tunisien conformément à la loi en vigueur.
- 2- Soumettre un cahier des charges stricte pour la gestion des espaces culturels..
- 3- La numérisation de l'ensemble des films se trouvant dans les archives du ministère de la culture.

Recommandations à long terme

- 1- Créer sur l'ensemble des gouvernorats des médiathèques spécialisées dans le cinéma et l'image
- 2- Intégrer un musée du cinéma et une cinémathèque répondant aux normes internationales avec salle d'expo. Salle de projection, salle d'archivage.....
- 3- Introduire l'éducation à l'image dans le système éducatif

Musique

Recommandations à court terme

- 1- Revoir le statut d'expert et trouver un système d'équivalence pour motiver « les maîtres » à partager leur savoir faire dans les institutions de l'enseignement musical.
- 2- Créer une structure étatique indépendante qui se charge de la collecte, de la restauration et de l'archivage de fonds sonore.
- 3- Comblent le vide juridique au niveau des textes règlementant le secteur musical:
 - Créer un statut juridique pour les métiers de la musique
 - Actualiser les lois relatives à la production musicales; création, distribution , diffusion

Recommandations à moyen terme

- 1- Travailler dans le cadre des accords de coopération existants avec les pays étrangers et solliciter leur aide pour la formation des formateurs et pour le recyclage des enseignants en poste actuellement, surtout les jeunes parmi eux.
- 2- Réformer l'enseignement musical en valorisant les spécificités régionales et locales dans toutes les institutions.
- 3- Faire appliquer les lois relatives à la protection de la propriété intellectuelle et artistique et prévoir des mesures drastiques efficaces pour la bonne mise en vigueur des texte juridiques.

Recommandations à Long terme

- 1- Exiger le recrutement des conseillers musicaux qualifiés dans toutes les structures médiatiques diffusant de la musique ou traitant de la question musicale.
- 2- Intégrer des éducateurs spécialisés en éveil musical et en musique dans les écoles maternelles et primaires.
- 3- Installer une loi qui protège la production musicale tunisienne en imposant un quota de **70%** de diffusion du produit musical tunisien.

Littérature

Recommandations à court terme

1- L'urgence de créer le centre national du livre qui aura pour tâche essentielle de promouvoir le livre tunisien en Tunisie et à l'étranger.

2- L'obligation d'inscrire les œuvres littéraires tunisiennes dans les programmes éducatifs (enseignement primaire- secondaire- supérieur) .

Cette obligation doit avoir une forme juridique

3- La protection de la liberté de toutes les formes d'expression et la nécessité de l'inscrire dans le texte de la constitution tunisienne.

Recommandations à moyen terme

1- Promouvoir la critique littéraire par le biais d'une formation spécifique consacrée aux jeunes critique et leur assurer les moyens de diffusion et de publication.

2- l'incitation des jeunes promoteurs à investir dans le domaine des librairies et du livre avec l'appui de l'état sur le plan financier et ayant pour objectif de mettre un réseau de diffusion et de distribution.

3- La création d'un site web pour la collecte et l'évaluation de toute la production littéraire avant édition.
La nécessité d'améliorer les lois régissant les prix littéraires pour une meilleure valorisation du prix littéraire au plan matériel et intellectuel et d'organiser un concours national littéraire annuel regroupant les lauréats des prix régionaux.

Littérature (Suite)

Recommandations à long terme

1- La mise en place d'une stratégie médiatique visant à promouvoir le livre tunisien (presse écrite- moyens audiovisuels etc..).

2- Recherche de nouvelles sources de financements au profit des associations littéraires leur permettant d'organiser des rencontres, colloques , festivals , ateliers etc...

L'objectif majeur étant la promotion du livre littéraire tunisien.

3- Mise en place d'une nouvelle stratégie visant à encourager la lecture.
Les ministères de l'éducation et de la culture sont appelés à y prendre partie efficacement.

Danse

Recommandations à court terme

- 1- Création du statut juridique danseur chorégraphe (définir le métier et le détacher de toute confusion avec l'animation).
- 2- Former les administrateurs pour structurer les artistes danseurs.
- 3- Créer des centres de promotion pour la formation pour toutes les disciplines (danse folklorique , danse classique, contemporaine , danse urbaine....).

Recommandations à moyen terme

- 1- Faire l'état des lieux et la cartographie de tous les centres de danse et des danseurs de toute la Tunisie.
- 2- faciliter l'accès à tout espace culturel étatique pour les danseurs et leur création.
- 3- Augmenter l'aide à la création qui est aujourd'hui de 50 milles dinars pour toute la communauté de danse selon les besoins de la création.

Recommandations à long terme

- 1- Développer toutes les coopérations à long terme pour créer un pôle d'excellence pour la formation et un centre national de la danse (formation- création- diffusion...)
- 2- Créer des centre chorégraphiques décentralisés dans quelques régions (Nord, Sud , Est, Ouest) .
- 3- Créer une politique de diffusion nationale.

Art Plastique

Recommandations à court terme

- 1- Création d'un statut juridique qui assure l'autonomie des artistes et des institutions publiques dans le secteur des arts plastiques.
- 2- Soutenir les ateliers des jeunes artistes plasticiens en trouvant des mécanismes de financement, afin de les aider à la recherche et à la création.
Encourager la production artistique dans les espaces publics en partenariat avec les municipalités, les services de l'environnement
L'équipement
- 3- Actualiser et appliquer la loi de l'aide à la production à l'instar des autres secteurs culturels et la reprise de la procédure du 1% pour l'intégration des œuvres d'arts dans les édifices publics (consacrer 1% du coût de l'édifice public pour l'intégration d'œuvres d'arts dans ses espaces).

Recommandations à moyen terme

- 1- Faciliter l'exportation des productions artistiques destinées à l'exposition et à la vente.
- 2- Permettre aux artistes plasticiens à développer leurs facultés et leurs connaissances à travers l'actualisation des échanges interculturelles avec les autres pays ainsi que l'actualisation des rôles des attachés culturels auprès des missions diplomatiques afin de promouvoir la production artistique tunisienne.
- 3- Inciter les municipalités à instaurer des traditions des prix d'arts plastiques et intégrer les artistes plasticiens dans les instances des municipalités en qualité de fonctionnaire- conseiller à l'instar des architectes. .

Recommandations à long terme

- 1- Créer des musées nationaux et régionaux d'art moderne et contemporain ainsi qu'une Cité des Arts (à l'instar de ce qui existe à Paris) et la maison des Artistes Plasticiens
- 2- Créer un centre national de recherche, d'Etudes et de Documentation en Arts Plastiques.
- 3- Créer les Journées des Arts Plastiques de Carthage.

Education Culturelle et artistique

Recommandations à court terme

- 1- Organiser les états généraux de l'éducation artistique.
- 2- Faire l'inventaire des pratiques éducatives dans le domaine artistique.
- 3- Aménager l'organisation de la vie scolaire en vue de consacrer un temps scolaire aux activités artistiques et culturelles au sein des établissements de l'enseignement.

Recommandations à moyen terme

- 1- Œuvrer pour l'élargissement de l'accès des associations artistiques et culturelles en manque de locaux et de lieux de travail aux espaces publics non exploités..
- 2- Adapter les stratégies d'action des associations artistiques et culturelles de sorte qu'elles décroissent leurs pratiques et investissent l'ensemble de l'espace social (écoles, quartiers,rues, prisons,).
- 3- Lancer le projet de l'organisation de la Foire des associations artistiques et culturelles.

Recommandations à long terme

- 1- Renforcer les compétences des cadres associatifs sur la base d'un programme de formation et de recyclage continu particulièrement dans les domaines de la gestion et de l'animation.
- 2- Créer un site WEB inter-associatif contenant une base de données sur les associations, leurs activités ainsi que des outils éducatifs.
- 3- Créer des structures inter associatives (Fédérations Coordinations, Collectifs....) qui permettent aux associations de coordonner leurs actions, d'organiser des activités communes et de consolider leurs autonomies et leurs pouvoirs.

RECOMMANDATIONS
ATELIERS DE POLITIQUE CULTURELLE

Liste des thèmes

Thème	Commission
1.	Le Statut Juridique de l'artiste
2.	Décentralisation de la culture: Création & formation
3.	Diversification des sources de financement de la Culture
4.	Mise en réseau des associations Culturelles
5.	Culture & Media
6.	Gestion des associations Culturelles
7.	Promotion de la diversité culturelle
8.	Liberté de création & d'expression
9.	Cartographie des ressources culturelles
10.	Distribution du produit culturel
11.	Associations Culturelles & Partenariats

Liberté de Création et d'expression

Recommandations à court terme

- 1- Consacrer l'inconditionnalité de la liberté d'expression. et de création tout en respectant les « Valeurs humaines » .
- 2- Appeler les parties prenantes de la société à prendre leurs responsabilités en instaurant une culture du dialogue et de la tolérance.
- 3- La justice, en appliquant la loi et en veillant à la constitutionnalité de celle-ci, demeure le garant des libertés, notamment d'expression et de création.

Recommandations à moyen terme

- 1- Généraliser et consolider la culture artistique auprès de toutes les tranches d'âge en particulier les enfants.
- 2- Mettre en place une veille destinée à recenser toutes les atteintes à la liberté d'expression et de création.
- 3- Sensibiliser les magistrats à l'évolution de la liberté d'expression et de création.

Recommandations à long terme

- 1- Développer et consolider les acquis réalisés.
- 2- Evaluer l'impact des propositions mises en pratique sur l'état de la liberté d'expression et de création.
- 3- Tirer les enseignements des propositions rejetées et réfléchir à des voies alternatives.

Promotion de la Diversité Culturelle

Recommandations à court terme

- 1- Constitutionnaliser la pluralité ethnique; religieuse , culturelle du peuple Tunisien ainsi que les droits des minorités.
- 2- Identifier et cartographier les diverses expressions culturelles locales (Statistiques; Recherches scientifiques et académiques, études ethnologiques et sociétales ...).
- 3- Sensibiliser et former les décideurs et les acteurs de la cultures à la diversité..

Recommandations à moyen terme

- 1- Introduire la culture de la diversité dans l'éducation et dans les médias.
- 2- Œuvrer pour l'égalité dans l'accès aux ressources financières pour les diverses expressions culturelles.
- 3- Créer des soutiens spécifiques aux projets portés par les minorités et/ou interculturels et ce pour une durée limitée.

Recommandations à long terme

- 1- Installer des modalités de concertations transversales:

- ✓ Interministrielle (culture, éducation, jeunesse, communication...)
- ✓ Public , privé, Société civile.

- 2- Créer des instances dont le rôle est de veiller à une diffusion équitable des diverses expressions culturelles

Promotion de la Diversité Culturelle (Suite)

Recommandations à long terme

3- Reprendre les termes de la coopération internationale:

- ✓ Diagnostiquer l'état du partenariat Tunisie/Nord en vue de renforcer le transfert des savoirs faire en management culturel et celui des exploitations des produits culturels tunisiens à fin de repérer les potentialités et les opportunités.

- ✓ Renforcer la coopération Sud-Sud et notamment Maghrébine et africaine : mobilité des artistes des biens et produits culturels, fonds communs de développement de projet, de production et de diffusion.

NB: La Tunisie adhère à la Convention de l'UNESCO pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Associations Culturelles et Partenariat

Recommandations à court terme

- 1- Les associations culturelles sont tenues d'adhérer à un partenariat effectif avec le secteur étatique (Ministères, institutions publiques, municipalités, offices, etc..) le privé et également les organismes nationaux et internationaux selon des conventions de partenariat (contrat- programme) respectées par tous les partenaires.
- 2- Les ministères concernés sont tenus de créer de nouveaux mécanismes qui facilitent la communication et la coopération avec les associations et débloquent les fonds nécessaires et les indemnités selon des critères bien clairs et définis.
- 3- Le ministère des finances et le secteur privé doivent appliquer la loi de l'exonération des impôts et relative au soutien des associations culturelles et sportives.

Recommandations à moyen terme

- 1- Valorisation du partenariat entre les associations culturelles en vue de créer des réseaux à l'échelle régionale ou nationale et organisation d'actions communes.
- 2- Formation des cadres et membres associatifs et les recycler techniquement en vue de bien concevoir et préparer les dossiers relatifs à la coopération internationale et le partenariat.
- 3- Impliquer les jeunes au travail associatif et l'entraide entre les associations à l'échelle nationale et internationale.

Recommandations à long terme

- 1- Mettre à la disposition des associations culturelles des espaces permanents pour l'organisation de leurs réunions et différentes activités.
- 2- Coordination et coopération entre les associations resautées en vue d'organiser des manifestations culturelles nationales et méditerranéennes dans plusieurs régions du payés.
- 3- Création d'un réseau de communication (site-web, autres....) où on peut trouver toutes les informations sur les activités des associations concernées.

Diversification des Sources de Financement de la Culture

Recommandations à court terme

- 1- Restaurer le fonds de développement culturel en le finançant par une taxe sur la téléphonie mobile, les supports numériques, la photocopie, etc.... Tout en garantissant une gestion autonome transparente et professionnelle.
- 2- Diversifier les sources de financement de la production culturelle en impliquant d'autres ministères que la culture, tels que les ministères du tourisme, de la jeunesse, de l'éducation ...
- 3- Création d'une commission juridique pour réunir les textes de loi relatifs au refinancement et subventions de la culture ainsi que les textes sur l'investissement culturel et les mettre à la disposition du public.

Recommandations à moyen terme

- 1- Réserver une place de choix aux industries culturelles dans le nouveaux code des investissements.
- 2- Mettre à niveau les maisons de culture et encourager le partenariat public-privé dans toute activité culturelle.
- 3- Nous appelons à une gestion plus transparente des ressources financières étrangères.

Recommandations à long terme

- 1- Mobilisation plus grande des richesses régionales à l'essor et au développement de la production artistique régionale.
- 2- Sensibiliser d'avantage les privés au mécénat culturel.
- 3- Œuvrer pour la concrétisation de la liberté de circulation du produit culturel à travers les pays du Maghreb.

Gestion des Associations Culturelles

Recommandations à court terme

- 1- Inclure une formation du personnel dans la gestion des associations
- 2- Création des guichets uniques régionaux pour l'assistance et l'accompagnement des associations.
- 3- Planification stratégique par objectifs des activités des associations à moyen et à long terme.

Recommandations à moyen terme

- 1- Mise en place d'investissements de financement de la culture au niveau des budgets des collectivités locales.
- 2- Créer des confédérations pour chaque secteur culturel impliquant les associations dont les activités sont similaires.
- 3- Archivage des données et de l'historique des activités de chaque association dans une structure unique.

Recommandations à long terme

- 1- Travailler sur des méthodes de gestion répondant aux réalités et aux spécificités tunisiennes.
- 2- Impliquer les associations dans la réhabilitation et la gestion des structures culturelles.
- 3- Création d'un parcours de formation académique spécialisé dans la gestion culturelle.

Mise en Réseau des Associations Culturelles

Recommandations à court terme

- 1- Adoption d'une charte définissant les principes, les valeurs partagées et les engagements des associations culturelles.
- 2- Création d'une structure chargée de l'administration et de la gestion de la mise en réseau des associations culturelles.
- 3- Mise en place d'un site Web dynamique avec des bases de données et des informations concernant les associations et les activités culturelles.

Recommandations à moyen terme

- 1- Connexion du réseau national aux réseaux internationaux, en particulier les réseaux maghrébins.
- 2- Promotion et valorisation du produit culturel tunisien sur le site.
- 3- Le financement du réseau sera assuré progressivement par des frais d'adhésion des associations, des informations et services payants et par de la publicité sur le site web.

Recommandations à long terme

- 1- Gestion d'antennes régionales du réseau.
- 2- Connexion du réseau aux réseaux de communication nationaux et internationaux.
- 3- Création d'une chaîne de télévision (Web-TV, numérique....) pour la promotion des activités culturelles tunisiennes.

Le Statut de l'Artiste

Recommandations à court terme

- 1- La protection de l'artiste dans sa liberté de presse et de créer la loi de toutes contraintes.
- 2- Promouvoir la reconnaissance du statut du travailleur artistique indépendant et protéger ses droits.
- 3- Instaurer un système de protection sociale et de santé.

Recommandations à moyen terme

- 1- Un appel à des états généraux à la culture.
- 2- La mise en œuvre de la loi de déduction d'impôt au profit de la création artistique.
- 3- Etablissement d'une base de données de tous les artistes Tunisiens.

Recommandations à long terme

- 1- Révision des critères d'évaluation financière du travail artistique.
- 2- La révision des cahiers de charge qui réglementent les rapports entre les producteurs et les artistes.
- 3- Multiplier les lieux et les outils de travail de l'artiste pour faciliter la création et la rencontre avec le public.

Distribution du Produit Culturel

Recommandations à court terme

- 1- Aider à la création d'espaces culturels de diffusion (salles de théâtre; salles de cinéma; galeries etc...) sur l'ensemble du territoire en allégeant les charges financières (abattements fiscaux, exonération d'impôts etc...
- 2- Faire appliquer et mettre à jour la législation concernant les droits d'auteurs et la propriété intellectuelle lors de la diffusion du produit culturel
- 3- Aider à la promotion des produits culturels en invitant les medias et les agences de communication à accorder des tarifs publicitaires préférentiels.

Recommandations à moyen terme

- 1- Restructurer les marchés des produits culturels et artistiques en créant des espaces de ventes légaux.
- 2- Assouplir les formalités administratives concernant la diffusion du produit culturel et artistique dans les espaces publics.
- 3- Faciliter la diffusion et la distribution des produits culturels en dehors des frontières tunisiennes en allégeant les charges douanières et le coût de transport.

Recommandations à long terme

- 1- Appeler l'Etat à exploiter ses acquisitions en matière d'œuvres artistiques en les réintégrant dans la dynamique culturelle.
- 2- Création d'une structure chargée de distribuer et de diffuser le produit culturel tunisien à l'étranger.
- 3- Raviver les structures actuelles de distribution et de diffusion du produit culturel au sein des ministères et des établissements éducatifs.

Décentralisation de la Culture: accès ,création et informatique. Cartographie des Ressources Culturelles

Recommandations à court terme

تخصيص تمويلات عمومية لدعم المشاريع الفنية بالجهات
إنشاء ورشات تعمل على تعليم التعبيرات الفنية المحلية في المؤسسات و الفضاءات الثقافية
تأسيس لا مركزية ثقافية في الجهات بالإعتماد على أقاليم لتنظيم إداري يضم كل القطاعات الثقافية التابعة للأقاليم

Recommandations à moyen terme

دراسة علمية ميدانية للفضاءات و المؤسسات الثقافية
أجندا ثقافية في كل الجهات تشرف لجنة محلية على تنظيمها و تنفيذها و تشريك أطراف مختلفة (تربية، تعليم عالي، صحة، تجهيز...)
إيجاد تمويلات عمومية لفائدة الفاعلين الثقافيين من شباب الجهات الحاملين لشهائد عليا خاصة

Recommandations à long terme

مجالس عليا ثقافية تعتمد على محور التربية تقترح سياسة ثقافية ديمقراطية لا مركزية
تنظيم منتدى وطني يضم كل المؤسسات الثقافية الوطنية
منع تحويل الفضاءات الثقافية إلى فضاءات ذات صبغة أخرى

Culture et Media

Recommandations à court terme

1- Suggérer une formation artistique et un recyclage aux journalistes et animateurs. Cela portera sur la lecture et la critique de l'art pour pouvoir traiter l'information culturelle et analyser les œuvres correctement et dans les règles de l'art.

2- Instaurer un terrain d'entente et d'interaction entre professionnels des médias et des arts et les pousser à conclure des accords via les structures; les représentants (syndicats, associations).

Le but est de parvenir à un discours médiatique interactif permettant une entente ou du moins une coprésence « en bonne intelligence » entre l'artiste et le journaliste d'un côté et le journaliste- en tant que médiateur – avec le récepteur. Ceci permettra aussi aux professionnels des arts de comprendre les spécificités du travail journalistique et le respecter dans son spécificité.

3- Créer des mécanismes logistiques pour réunir les données, les recherches et les images (fixes et animés) et en faire une base de données.

Recommandations à moyen terme

1- Elaborer des plans d'action permettant l'accès aux « cultures locales » par l'ensemble de la république.

exemple :

* Mobilité des artistes plasticiens

* Elargir la zone de couverture des radios publiques

régionales....

2- Mettre en place une commission chargée de l'Ethique des produits ayant pour cible l'enfant tunisien et développer la production

artistique dans le genre.

3- Etablir un centre national pour la collecte et l'archivisation des données culturelles (artistiques et patrimoniales) ouvert prioritairement aux chercheurs et aux professionnels des médias (à l'image de l'institut National de l'audiovisuel).

Culture et Media (Suite)

Recommandations à long terme

- 1- Inscrire le patrimoine tunisien (local et national) dans les registres des instances concernées.
- 2- Unifier la culture et les médias sous un unique ministère (à l'instar de la Tunisie des années 60).
- 3- Instaurer un cahier des charges pour le fonctionnement des médias (audiovisuels et électroniques) comprenant une clause imposant un minimum de diffusion d'œuvres culturelles tunisiennes et ce en respectant scrupuleusement les droits d'auteur.

Equipe d'organisation

Elyes Baccar	Directeur Exécutif
Christine M. Merkel	Commission Allemande pour l'UNESCO
Anna Steinkamp	Commission Allemande pour l'UNESCO
Youssef Seddik	Président d'honneur
Rayya Laajimi	Coordinatrice Générale
Souad Ben Slimene	Media
Nacer Sardi	Coordinateur Général
Nader Karrout	Logistique
Aymen Karaouli	Finances
Katherine Kimmerle	Commission Allemande pour l'UNESCO
Dorra Moatamri	Orientation
Feryel Bougrine	Orientation
Cherif Maamri	Informatique
Slim Ayedi	Web manager
Ali Jaber	Web manager



ACTiF

Contact:

Résidence Yamama

Bloc E, Apt 21

2092 EL MANAR 1

Email: coord@actif-tunisie.com

Tel: +216 71 231 766; +216 22 74 34 53